

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 1<sup>er</sup> février 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 26 ; de présents = 21 ; de votants = 26

L'an deux mille vingt-trois, le premier février à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURE, Maire de QUÉVERT.

**Date de convocation : 26/01/2023**

**Date de publication : 07/02/2023**

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Mélanie DEQUÉ, Eric YGER, Marie-Laure MICHEL, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Didier LESAICHERRE, Françoise LEOST-TREMEL, Nathalie BONNOUVRIER, Maryam ABOU-MERHI, Julien CHAILLOU, Clément ROUSSEAUX, Brigitte JUGUE-FOURNET, Jean-Luc ALLORY, Anne CHARRÉ, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER, Antoine DEGUEN

ABSENTS EXCUSES : Mélanie RIO (pouvoir à Didier LESAICHERRE), Christophe LECLERC (pouvoir à Sylvie LESNÉ), Arnaud AUBAULT (pouvoir à Clément ROUSSEAUX), Dimitri GÉA (pouvoir à Maryam ABOU-MERHI), Bénédicte RUISSEAU (pouvoir à Philippe LANDURÉ)

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Maryam ABOU-MERHI

<< >>

**AFFAIRE 2023.007 : VŒU SUR LA LOCALISATION A VENIR DU PLATEAU TECHNIQUE DU GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE RANCE EMERAUDE**

Monsieur le Maire donne lecture du vœu du conseil communautaire adopté dans sa séance du 30 janvier 2023, sur les orientations envisageant l'emplacement du futur plateau technique du Groupement Hospitalier de Territoire Rance Émeraude sur le site des Mottais à Saint-Malo. À l'image de la fermeté de la position publique adoptée par M. le Maire de Dinan, Président du conseil de surveillance de l'Hôpital de Dinan, le Conseil Communautaire :

- Estime que l'évolution de l'hôpital du territoire 6 est un enjeu majeur de santé et par là même un enjeu majeur d'aménagement du territoire ;
- Attend que l'offre de soin actuelle et future soit équilibrée et garantisse des conditions d'accès à l'ensemble des habitants ;
- Considère ainsi comme irrecevable la proposition du site des Mottais pour l'implantation d'un plateau technique mutualisé au regard des conditions d'accès ;
- Alerte par ailleurs sur la destruction de terres agricoles qu'induirait la localisation du projet sur ce site;
- Exige que, dans toute hypothèse future, le site de l'Hôpital de Dinan conserve non seulement des Urgences 24/24 mais aussi retrouve une maternité.

Au vu de l'ensemble de ces éléments et de la mobilisation des acteurs politiques, économiques et sociaux du territoire, le Conseil Communautaire demande que l'équilibre du projet conforte non seulement les scénarios d'offre de soins respectifs des sites de Dinan et Saint-Malo, mais aussi puisse être garanti dans le temps, tel un contrat passé entre toutes les parties prenantes, l'Agence Régionale de Santé Bretagne s'en portant garant. Ceci doit se faire en préalable dans le cadre d'une concertation avec l'ensemble des acteurs concernés du territoire. Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adopter ce même vœu.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

**A L'UNANIMITE**

**ADOpte** ce vœu sur la localisation à venir du plateau technique du Groupement hospitalier de Territoire Rance Emeraude.

**FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.**

Le Maire,  
Philippe LANDURÉ

Publié le 7 février 2023

